

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS :
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES :
A LYON, Agence V. Fournier, 14, rue
Comfort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUBOURG ET C^{ie}, place de la
Bourse, 40, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

La gratuité de l'enseignement primaire.

On sait que d'année en année, les déficits budgétaires vont s'accroissant. Pour l'année 1883, on annonce une insuffisance de deux cents millions, mettons trois cents et n'en parlons plus.

Qui payera ça ? les contribuables naturellement, et les pauvres aussi bien que les riches, car c'est le propre du régime actuel de vouloir, sous prétexte d'égalité, faire supporter les dépenses aussi bien par ceux qui ne possèdent rien que par ceux qui sont comblés des dons de la fortune.

Ainsi, pour l'instruction primaire, les enfants pauvres la recevaient autrefois sans que leurs parents eussent rien à déboursier pour cela ; quelqu'un payait pourtant et c'étaient les parents des enfants aisés. Aujourd'hui, personne ne paye... en apparence ; mais, en réalité, les pauvres vont porter chez le percepteur le montant de ce que les riches versaient autrefois directement entre les mains de l'instituteur ou de l'institutrice de la commune.

C'est là ce qu'on appelle l'enseignement gratuit. Grand progrès, en vérité !

Mais, dans cette question de la gratuité de l'enseignement, le problème de la rétribution scolaire, qui a été résolu en définitive par de nouvelles charges imposées aux contribuables les moins fortunés, n'est qu'un minime accessoire au milieu du formidable ensemble de dépenses qu'elle entraîne à sa suite.

Le budget ordinaire de l'instruction publique a été, en quelques années, augmenté d'un somme représentant et au de là l'intérêt annuel de plus d'un milliard.

Ne fallait-il pas améliorer le sort de ceux qu'on espérait bien, bon gré, mal gré, transformer en autant d'agents électoraux pour tous ceux qui, faisant profession de républicanisme, aspirent à la députation, au conseil général, ou, simplement, aux honneurs municipaux ?

Puis, cela fait, on s'est aperçu que, le plus souvent, la maison d'école n'était qu'un assez mince monument en regard de l'église. L'instituteur, plus grassement appointé que le curé, s'est, d'autre part, plaint d'être moins bien logé que lui.

Et, pour mieux affirmer aux yeux de tous, les sentiments anti-religieux qui les animent, nos gouvernants se sont alors lancés dans la folie des constructions scolaires.

Ils ont voulu que dans chaque commune, suivant son importance, il y eût un ou plusieurs bâtiments grandioses, luxueusement construits, dans lesquels les enfants apprendraient la lecture, l'écriture et les quatre règles ; mais dans lesquels logerait, en même temps, l'instituteur, destiné, dans leurs prévisions, à devenir l'antagoniste acharné du clergé de la paroisse et, au besoin, le surveillant plein de vigilance du maire.

Beaucoup de communes sont à présent pourvues de ces sortes de palais de l'enseignement primaire et elles savent ce qu'il leur en coûte. Il a déjà été dépensé de ce chef 377 millions prêtés ou donnés par l'Etat (on sait de quelles poches sort l'argent donné par l'Etat) ; quant aux communes en question, il ne leur en a pas coûté, au bas mot, moins de 600 millions.

Mais il reste encore un grand nombre de communes qui, à en croire M. Ferry et ses préfets, soupirent, après des maisons d'école du nouveau modèle et les accessoires qu'elles comportent.

Les documents officiels évaluent modestement à plus de sept cents millions les sommes à dépenser de ce chef ; on sait ce que valent les devis administratifs et on peut, sans crainte d'être démenti par l'événement, porter la dépense à un milliard.

Mettons qu'en dépit des embarras financiers du gouvernement, les forcenés partisans de la léicisation arrivent à la réalisation de leur plan ; pendant plus de qua-

rante ans, les contribuables petits ou grands, se trouveront écrasés d'impôts pour la platonique satisfaction de posséder des maisons scolaires ayant des airs de palais et des instituteurs jouant au personnage, et régissant, non seulement le maire et le curé, mais aussi les pères de famille.

Voilà à quoi se réduira la prétendue gratuité de l'instruction !

Car, pour ce qui est de supposer que les enfants sauront, grâce à elle, mieux lire, mieux écrire, mieux calculer, nous ne sommes pas optimiste à ce point là. Nous croyons même que, devenus des fonctionnaires importants comme appointements, comme attributions légales et même comme mission politique, les instituteurs négligeront de plus en plus leurs devoirs professionnels.

LETRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais).
Paris, le 18 juillet 1883.

Le Journal Officiel de ce matin, publie le décret qui nomme « William-Henry Waddington ambassadeur de la République Française auprès de S. M. Britannique ». Dans quelques jours paraîtra un second décret aux termes duquel M. le général Billot sera accrédité en la même qualité auprès de « S. M. le czar ». Les feuilles radicales prétendent que cette nomination n'aura pas lieu, par suite de l'attitude prise par le général Billot dans le débat sur l'artillerie de forteresse. Ces bonnes feuilles se trompent du tout au tout. C'est justement le langage que M. Billot a tenu l'autre jour qui lui vaut l'ambassade de Saint-Petersbourg.

Les sénateurs, qui sont doués d'un certain esprit d'observation ont remarqué, en effet que, lors de la deuxième délibération, le madré général a soutenu son contre-projet à peu près comme la corde soutient le pendu. L'enthousiasme du premier jour avait complètement disparu. Le discours du duc de Frigolet était plutôt favorable au projet Thibaudin qu'au projet Billot. Tout en défendant les idées qu'il avait formulées huit jours auparavant, le général laissait voir qu'on lui rendrait un très-mauvais service si on le prenait au mot. Les amis du général, secrètement avertis de cette évolution, n'ont pas voulu se montrer plus royalistes que le roi. Ils ont eux aussi abandonné le projet du général Billot. Ainsi s'explique la victoire tout à fait imprévue du général Thibaudin, et c'est pour l'avoir favorisée que M. Billot va être promu ambassadeur. M. Billot ne pouvait vraiment finir d'une autre façon. Taciturne parlementaire consommé, il avait déjà conquis ses principaux grades militaires dans les antichambres du ministère, et les fonctions de diplomate ne pouvaient échapper à ce Jomini de couloirs.

Les nouvelles de Frohsdorf sont mauvaises aujourd'hui. Il y a eu rechute. Les accidents dyspeptiques se sont aggravés. L'auguste malade ne peut garder aucune nourriture. Les vomissements l'ont repris. Nous voilà donc replacés de nouveau en face de la redoutable éventualité qui nous semblait presque définitivement écartée. Au surplus, le voyage de M. Vulpian n'avait pas rassuré les amis du prince. Le silence gardé par l'ancien doyen sur le caractère de la maladie avait alarmé les royalistes. Quand un médecin comme M. Vulpian refuse de donner un nom à ce mal, c'est que ce mal est incurable. Dans ces conditions, le médecin aime mieux simuler l'ignorance qu'alarmer vraiment le malade et son entourage.

A propos de M. le comte de Chambord, permettez-moi de vous dire qu'une certaine émotion règne dans nos cercles politiques conservateurs au sujet des intentions manifestées par un groupe royaliste de contester les droits dynastiques de M. le comte de Paris. Le groupe pose déjà des conditions à l'héritier du comte de Chambord et lui signifie entre autres choses que « le roi » devra adopter le drapeau blanc. Si vous voulez bien vous le rappeler, autrefois les royalistes d'extrême droite reprochaient au centre droit de vouloir imposer son programme au comte de Chambord. Les mêmes politiciens voudraient-ils donc aujourd'hui tenir un langage qu'ils vitupéraient chez leurs contradicteurs ? Avouez que cette évolution est bizarre. Le candidat des dissidents est don Jayme, le fils aîné de Don Carlos. Les doctrinaires du groupe doivent, paraît-il soutenir

la légitimité de ce jeune prince à grands renforts de textes.

SAINT-FORGEUX.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

On lit dans les feuilles républicaines : « Le budget extraordinaire qui doit être déposé sur le bureau de la Chambre, après le vote de la première convention, n'excédera pas la somme de 300 millions. Cette somme doit être fournie par un emprunt. »

Ce « n'excédera pas » n'est-il pas tout un monde.

De quoi vous plaindrez-vous, contribuables ? Ce que l'on vous demandera n'excédera pas trois cents millions !

Il nous souvient des dithyrambes entonnés naguère par les républicains sur l'équilibre budgétaire.

Non seulement, disaient ces optimistes intéressés, nos recettes et nos dépenses s'équilibrent, mais nous avons des excédents.

Oh ! ces prétendus excédents, nous les avons servis à toutes sauces !

Aujourd'hui, ces excédents sont transformés en déficit. Mais ne nous alarmons pas : le budget extraordinaire n'excédera pas trois cents millions.

Farceurs !

NOUVELLE POLITIQUE EXTERIEURE

Nous avons cru, nous naïf de la vieille école politique, que le devoir, l'intérêt d'un pays étaient d'avoir le plus d'amis possible à l'extérieur, amis qui au besoin peuvent devenir des alliés. Ce n'est pas, paraît-il, la règle des politiciens de l'école républicaine.

Voici ce que nous lisons dans la *Bataille* : « La *Bataille* a toujours soutenu que la France ne peut vivre que par les divisions révolutionnaires dans les royaumes ennemis. Chaque jour fortifie notre pensée et notre tactique. »

C'est celle, du reste, de la Révolution française que nous ne pouvons délaissier sans périr.

De là, notre indignation contre les imbéciles de ministériels, qui, sous prétexte d'ordre, étouffent et éliminent au à tous les propulseurs révolutionnaires.

L'expression *royaumes ennemis* semblerait faire croire que nous avons des royaumes qui sont nos amis. La *Bataille* ferait bien de nous les indiquer.

Quelle féconde politique que celle qui consiste à dire aux gens : Des assassins, des incendiaires vous attaquent, nous entendons les protéger, les encourager, au besoin même nous les aiderons !

Mais la première pensée qui viendrait à l'esprit de ceux auxquels on tiendrait un pareil langage serait de se réunir contre celui qui parlerait ainsi.

Sans s'en douter, le journal révolutionnaire plaide pour la coalition contre la France.

La maladie du comte de Chambord

Voici le texte de l'inquiétante dépêche reçue par l'Agence Havas et à laquelle faisait allusion une de nos dépêches d'hier soir :

Neustadt, 20 juillet.

Frohsdorf, 10 h. 1/2 du matin. — Hier, dans l'après-midi, le comte de Chambord a été repris de douleurs intestinales très-violentes dont on inquiète son entourage.

Il a eu des vomissements à cinq reprises différentes ; les souffrances ont duré jusqu'à une heure du matin. Le malade a demandé lui-même qu'on envoyât chercher un médecin, qui est arrivé à quatre heures.

A partir d'une heure, le comte de Chambord a dormi un peu ; le reste de la nuit a été calme ; les souffrances ne sont pas revenues, ni les vomissements.

Il est probable que l'alimentation a été trop rapidement forcée.

Les souffrances que le comte de Chambord a éprouvées avant-hier étaient aussi intestinales.

Le médecin a paru considérer cette situation comme un incident plutôt que comme une aggravation. Néanmoins, il doit revenir dans la soirée. Il a ordonné de diminuer l'alimentation et de cesser provisoirement une partie de la médication.

Mais, en admettant l'exactitude de ces renseignements, il convient de remarquer l'atténuation contenue dans le dernier paragraphe. Voici, au surplus, une nouvelle dépêche de la même agence qui est tout à fait rassurante :

Frohsdorf, 6 h. soir.

« La journée a été meilleure ; le comte de

Chambord a été pris, à deux reprises de légers vomissements ; il est resté une heure dans le jardin, sous une tente, où il a éprouvé beaucoup de bien-être. Le malade n'a presque rien pris. Les souffrances ne sont pas revenues. »

Mais le plus sûr est toujours de s'en rapporter aux dépêches officielles adressées à M. le marquis de Dreux-Brézé.

La dernière de la journée arrivée hier soir à 7 heures est ainsi conçue :

« Les vives souffrances de la nuit dernière n'ont pas reparu. La journée a été assez calme. Monseigneur a pu être porté au jardin, il y est resté trois quarts d'heure. »

INFORMATIONS

Le *Journal des Débats*, critiquant le langage de la presse anglaise à l'égard de la France, dit que nos voisins se font illusion sur l'étendue de notre faiblesse. Nos rapports avec l'Angleterre traversent une crise décisive. Il s'agit de savoir si nos vieilles querelles historiques vont se rallumer ou si l'infirmité existant depuis cinquante ans durera.

La question de Suez décidera peut-être de l'avenir. La résoudre par la spoliation serait frapper au cœur de la France un des coups qui ne se pardonnent jamais.

Le président de la République a commué la peine de mort, prononcée contre le parricide Hachair, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Un de nos confrères du XIX^e Siècle ayant donné, l'autre jour, à la Chambre son titre de Chambre de vétérinaires, ou de sous-vétérinaires, (car l'un et l'autre se disent), M. Sarcey a reçu une lettre charmante, qui commence ainsi :

« ... Je suis vétérinaire, et c'est ce qui m'autorise, je le crois du moins, à vous dire combien est blessant, pour la profession à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, ce mot attribué à Gambetta et rapporté par le XIX^e Siècle. »

Voilà donc ce qu'est devenu, grâce à la majorité actuelle, le prestige de la députation : un vétérinaire se trouve humilié d'être assimilé à un membre de la Chambre.

On commente vivement dans les cercles opportunistes les relations étroites que le ministre de la guerre entretient avec plusieurs députés de l'Extrême-Gauche, qui passent une partie de leurs temps dans les bureaux, où ils s'arrogent une autorité extra-parlementaire.

M. Thibaudin a, de cette façon, plusieurs sous-secrétaires d'Etat *in partibus*, et il s'ensuit que les affaires du ministère reçoivent une direction qui s'écarte du programme opportuniste du cabinet.

M. Jules Ferry se montre très préoccupé de cet état de choses.

L'*Univers*, ayant cru devoir protester contre les journaux qui continuent à tenir pour le drapeau tricolore au cas du retour du comte de Chambord, a fait en cela le bonheur du *Rappel*, qui met en vedette une courte réplique du *Soleil*, organe officieux des princes d'Orléans. Ce dernier dit, en effet, dans son dernier numéro : « Le drapeau tricolore, qui est celui de la France, est aujourd'hui et sera demain celui du *Soleil*. »

Aujourd'hui M. duc de Broglie interrogera M. Challemel-Lacour, au Sénat, sur la question de savoir si nous sommes « en guerre » avec l'empereur d'Annam, et comment la déclaration de guerre a pu avoir lieu.

M. Dalou, le statuaire républicain récemment décoré, travaille à un buste de Blanqui. La *Justice* lui demande si ledit buste ne fera pas la grimace en se voyant modelé par un monsieur orné du ruban rouge.

Parmi les nombreux candidats dont on parle pour le siège épiscopal d'Amiens, un de ceux qui auraient le plus de chances serait Mgr Marpot, évêque de Saint-Claude (Jura).

Les décorations du Mérite agricole sont généralement mal accueillies parce que les nominations publiées au *Journal Officiel* portent toutes sur des individus qui par leur mérite personnel ont depuis longtemps acquis des droits à la croix de la Légion d'hon-

neur.

Les distributions continuent à renfermer une série interminable d'amendements aux conventions provisoires conclues entre l'Etat et les Compagnies de chemin de fer.

Ces amendements tendent à ajouter aux lignes concédées une quantité innombrable de petites lignes d'intérêt électoral.

Nous avons énuméré, dans notre numéro d'hier, les candidatures républicaines qui étaient posées dans la Haute-Savoie pour l'élection sénatoriale de demain. On signale aujourd'hui une candidature conservatrice, celle de M. Antoine Deville.

Aussitôt après la clôture de la session législative, M. Challemel-Lacour doit retourner finir sa cure de Vichy.

Le chemin de fer d'Alais au Rhône, dans l'administration duquel se trouvent compromises de très hautes personnalités républicaines, est sur le point de mettre au jour un apurement de comptes redoutable.

Que faire pour éviter une catastrophe ? C'est bien simple : puiser dans la poche des contribuables et donner ainsi à cette Compagnie l'argent qu'elle n'a pas.

M. Rouvier va présenter aux Chambres un rapport tendant à obtenir que l'Etat assure une garantie d'intérêts aux obligations du chemin de fer d'Alais au Rhône.

C'est fort ingénieux !

AFFAIRES DU TONKIN

Conformément aux instructions du gouvernement. M. Tricou, ministre plénipotentiaire en Chine, a quitté Schang-Hai, le 10 juillet courant, se rendant à Pékin.

Dès que ce diplomate, qui doit être aujourd'hui rendu à destination, aura présenté ses lettres de créance, il continuera officiellement avec le yamen (ministère des affaires étrangères chinois) les négociations commencées, à titre officieux avec Li-Hung-Chang.

Une dépêche de Saigon, annonce que le docteur Harmand, commissaire général du gouvernement de la République française, est parti jeudi à midi pour le Tonkin.

Une dépêche de Saigon, arrivée hier soir, annonce que tout est calme à Hanoi et dans le Delta. Le général Bouët, avec les troupes qui lui ont été envoyées, dispose de forces suffisantes pour reprendre l'offensive, dès que le temps le permettra.

L'arrivée des troupes a produit une excellente impression ; les habitants tonkinois sont rentrés à Hanoi, comprenant que nous ne les abandonnerions pas et que nous étions leurs véritables alliés ; ils espèrent que nous allons les débarrasser de leurs éternels oppresseurs, les Pavillons-Noirs. Les vivres frais de toutes sortes abondent à Hanoi et dans les forteresses du Delta. La santé des troupes est excellente.

LA MORT DU COMMANDANT RIVIÈRE

Le gouvernement s'obstine à ne pas faire connaître les détails de l'affaire d'Hanoi ; on devine pour quelle cause.

Mais voici, emprunté à une lettre particulière, datée de Saigon 25 mai, un récit très dramatique et très complet des circonstances dans lesquelles le commandant Rivière et ses compagnons ont trouvé la mort :

Le 18 mai, les renforts de l'escadre étaient arrivés à Hanoi ;

La ville depuis longtemps abandonnée de la plupart de ses habitants, et le chef des Pavillons noirs fit une proclamation dont

chaque mot était une insulte pour nous.

Le commandant Rivière décida qu'on ferait le lendemain une forte reconnaissance sur la route de Son-Tai, où étaient massés les Pavillons noirs.

Le lendemain matin, à quatre heures, une colonne de quatre cents hommes partait de la concession, traversait la ville et prenait la route de Son-Tai.

A six kilomètres environ de la concession coule une petite rivière qui arrose de nombreux jardins de culture maraîchère, et fournit l'eau nécessaire à l'alimentation des fabriques de papier. Elle coupe la route de Son-Tai. Là se trouve un pont appelé pont de papier. La petite colonne le franchit et entra dans le village qui se trouve de l'autre côté du cours d'eau.

Y eut-il manque de précautions ? L'ennemi avait-il su se dissimuler dans les haies de bambous, épaisses dans ces pays ? On ne sait que dire. Mais nos troupes furent cernées par des forces bien supérieures.

Les Pavillons noirs, au nombre de quinze cents, dit-on, armés de fusils se chargeant par la culasse, ayant de l'artillerie et des fusils de rempart, ouvrirent sur nos soldats un feu aussi inattendu que meurtrier. On a à peine le temps de mettre les Hashkish et les canons en batterie. Une pièce de 6.5 servie par les matelots de la *Victorieuse* subit un assaut si violent qu'elle tombe entre les mains de l'ennemi. Le commandant Rivière, ses officiers, réussissent à la reprendre — mais en ce moment le commandant reçoit trois coups de feu, et engage ses officiers à rejoindre le gros de la colonne et à battre en retraite.

Là, sont blessés : le lieutenant de vaisseau Clerc, aide de camp du commandant Rivière, M. Saintis, lieutenant de vaisseau commandant les matelots de l'escadre, l'ingénieur hydrographe, le commissaire qui avait accompagné le commandant Rivière. — M. de Villers, commandant d'infanterie de marine reçoit trois balles. M. de Brisis, sous-lieutenant d'infanterie de marine, qui partait pour la France, à dix heures, le matin même, avait réclamé comme insigne faveur de marcher encore une fois à l'ennemi. Il a la moitié de la figure emportée et a l'affreux courage de s'achever lui-même pour ne pas tomber vivant dans les mains des Pavillons Noirs.

Le commandant Rivière est couché par terre, il conjure ses officiers de l'abandonner et de rejoindre les troupes qui battent en retraite. Le capitaine d'infanterie de marine Jacquin refuse de laisser son chef au pouvoir de l'ennemi.

« Rendez-moi un dernier service, » lui dit alors le pauvre commandant, « brûlez-moi la cervelle pour que ces gens ne m'aient pas vivant. »

Tout était perdu, M. Jacquin obéit et tombe mort à côté de son chef. L'aspirant Moulins entouré d'ennemis, et ne pouvant se dégager, se fait sauter la tête d'un coup de revolver. C'est la guerre de sauvages sans merci ni pitié, et ce que l'on redoute le plus, c'est de tomber vivant dans les mains de cette horde de brigands dont la cruauté est légendaire.

Nos troupes vivement poursuivies, battent en retraite. Nos morts, quelques blessés restent aux mains de l'ennemi. Pauvres gens ! sitôt pris ou leur coupe la tête, et les Pavillons Noirs promènent ces sanglants trophées. Dans cette journée, nous avons eu 30 tués ou disparus, et quarante-cinq blessés.

Tous les colons sont réfugiés dans la concession. La citadelle est toujours occupée par une compagnie, mais les communications sont difficiles. Les Pavillons Noirs circulent dans la ville en partie détruite par le feu.

LE CHOLÉRA EN ÉGYPTÉ

Jeudi, il y a eu 29 décès cholériques à Mansourah, 14 à Chirbine, 14 à Chirbine-Elkom, 3 à Tantah, 1 à Benisouef, 5 à Sofia, près Zagazig, et 146 au Caire.

Il se trouve peu d'Européens parmi les victimes faites par le choléra au Caire.

Le gouvernement a refusé de supprimer les cordons sanitaires.

Les habitants de Cherbine se sont révoltés contre le gouverneur, qu'ils accusent d'avoir établi des règlements trop sévères au sujet des enterrements. Le gouverneur a demandé des troupes pour réprimer le désordre.

Le conseil d'hygiène a décidé, cette nuit, que les provenances du Caire seraient repoussées lorsqu'elles viendraient du côté du canal de Suez, comme elles le sont du côté d'Alexandrie.

Les trains du chemin de fer du Caire à Ismailia et les barques venant du Caire au lac Timsah seront arrêtés à Nefteha ou plus haut.

On télégraphie du Caire au *Standard* que la rapidité avec laquelle se propage le choléra est due surtout à ce qu'on dépouille les cadavres de leurs vêtements, qui sont mis en usage par les spoliateurs.

Malgré les bruits qui ont couru de l'invasion du fléau à Anvers, à Trieste et à Palma, aucun cas de décès par le choléra asiatique n'a été jusqu'à présent constaté en Europe.

AFFAIRES DE MADAGASCAR

A la chambre des communes, le gouvernement a annoncé qu'aucun nouveau navire de guerre n'été envoyé à Madagascar ; que le capitaine Johnson, du *Dryad*, a reçu les instructions habituelles pour la protection des personnes et des propriétés des nationaux anglais, et qu'il n'y a aucune raison de supposer qu'il ait manqué à son devoir.

M. Georges F. Annesley, nommé consul général d'Angleterre à Tamatave, en remplacement de M. Pakenham, est le fils d'un ancien consul général d'Angleterre à Hambourg.

M. Georges F. Annesley a été autrefois lieutenant du 16^e régiment de dragons du royaume de Prusse, et a pris ensuite du service dans l'armée turque.

C'est après la guerre russo-turque qu'il est entré dans les consulats anglais.

ETRANGER

Egypte

On annonce d'Alexandrie que le Mahdi a relâché les religieuses tombées en son pouvoir.

Vatican

Le *Moniteur de Rome*, démentant l'envoi d'une lettre de M. Jules Ferry au pape, dit que M. Grévy répondra prochainement.

Suivant le *Journal de Rome*, M. Grévy répondrait vers la fin du mois.

Le *Journal de Rome* dément le rappel de M. di Rendé. Il dit que si vers la fin de l'année il y a un mouvement dans les nonciatures, celle de Paris n'y sera pas comprise.

SÉNAT

Séance du vendredi 21 juillet.

M. Lafond-de-Saint-Mur repousse la loi sur la réforme judiciaire comme portant atteinte à l'inamovibilité, sans laquelle il n'y a pas de magistrature indépendante.

Par un raisonnement d'une rare effronterie, le ministre de la justice essaye d'établir

Reine sentit son cœur s'arrêter.

Personne ne bougea.

Le duc repoussa du pied le gantelet avec fureur. Son regard qui cherchait un aide, tomba sur Aubry de Kergarion, debout derrière la balustrade.

— Avance ici, toi ! commanda-t-il.

Aubry siffla sa bannière dans les degrés qui séparaient la nef du chœur et franchit la balustrade.

— Mon cousin de Poroët, reprit le duc, m'a dit souvent que tu étais la meilleure lance de sa compagnie. Veux-tu être chevalier ?

— Mon père l'était ; je le deviendrai avec l'aide de mon patron, répliqua Aubry.

— Tu le seras ce soir, si tu m'amènes cet homme mort ou vivant.

Les yeux d'Aubry se tournèrent vers la nef. Il vit Méloir qui souriait méchamment. Il vit les deux blanches mains de Reine qui se joignaient sous son voile.

Aubry tira son épée, la baisa et la jeta devant le duc.

Après quoi, il croisa ses bras sur sa poitrine.

Le duc recula. Ce coup le frappa presque aussi violemment que l'accusation même de fratricide.

On entendit glisser entre ses lèvres blêmes ces mots prophétiques.

— Je mourrai abandonné !

Mais avant qu'il eût le temps de reprendre la parole, le son d'une seconde bannière, fichée dans le bois des marches, rétentit sous la voûte silencieuse.

Méloir franchit la balustrade à son tour.

Il mit un genou en terre devant le duc.

— Mon seigneur, dit-il, celui-là est un enfant ; moi je suis un homme ; je poursuivrai

que l'inamovibilité n'est pas atteinte. Il prétend que l'opinion publique réclame la loi qui sera d'ailleurs appliquée sans passion comme sans faiblesse.

Peu touché de cette promesse, M. Allou, en sa qualité de membre du barreau, vient protester contre cette loi, qu'il appelle un malheur public. La magistrature nouvelle sera esclave de la politique et il rend un éclatant hommage à l'indépendance et à l'intégrité de la magistrature dont on complotait la ruine.

La discussion générale est close ; l'urgence est votée à 12 voix de majorité (139 contre 127) et le Sénat décide qu'il passera demain à la discussion des articles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Vendredi, 20 juillet.

M. Raynal continue, non sans succès, sa longue défense des conventions avec les Compagnies de chemin de fer. Il admet qu'elles ne sont pas la perfection ; mais en la situation financière actuelle de l'Etat, elles sont avantageuses et il ne doute pas de les voir ratifiées.

M. Wilson les trouve au contraire détestables, politiquement, économiquement et financièrement. Il attaque d'une façon toute particulière la convention avec l'Orléans, qu'il ne votera pas.

M. Rouvier répond à Monsieur Gendre. Il avoue que le crédit public est en jeu ; il faut que les conventions soient votées.

Séance demain.

CHAUDRONNIER CONTRE SOUS-MINISTRE.

On lit dans l'*Union Malouine*.

M. Le Chartier, le spirituel chaudronnier-orateur, qui a posé sa candidature au conseil général, contre M. Durand, sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, a commencé dans le canton de Tinténiac des conférences politiques.

Dimanche dernier, il avait convoqué les électeurs à la Barre, près de Béccherel. Certains républicains béccherelais trouvèrent plaisant d'arriver à la réunion avec des chaudrons, des casseroles, etc. Pendant quelque temps, ce fut, paraît-il, un tapage assourdissant. M. Le Chartier attendit fort calme la fin de cette démonstration ; puis, s'adressant aux tapageurs : « Je vous remercie, messieurs dit-il, du retentissement que vous venez de donner à mon appel. Je connais ces instruments, puisque j'en fabrique et j'en vends ; ils ne peuvent donc m'être désagréables. Je pense que maintenant tout le monde est suffisamment prévenu. Nous pouvons entrer en séance. »

M. Le Chartier expliqua alors les raisons pour lesquelles il combattait la politique de M. Durand. « Ce n'est point par hostilité personnelle, ajouta-t-il, ce n'est point parce que M. le sous-secrétaire m'a traité, moi ouvrier chaudronnier, en cour d'assises, mais parce que sa politique est contraire aux intérêts de la France. »

M. Le Chartier démontra si loyalement et si victorieusement cette vérité qu'il rallia à la cause conservatrice bon nombre d'électeurs, malgré de bruyantes hostilités.

COUPS DE CISEAUX

Découverte dans un vieux bouquin d'une prophétie dont voici la traduction : *En ce pays pas un fils ou proche de roi ne recueillera succession de couronne, qui n'ait passé huit années. Les autres périront par violence ; celui-là seul échappera à male mort et s'assoiera sur le trône.*

Or, une partie de la prophétie est réalisée. En effet, parmi les héritiers souverains de

le traitre Maurever, et je le trouverai, fût-il chez Satan !

— Donc tu seras chevalier ! s'écria le duc.

Le soir, en traversant les grèves pour regagner Avranches, le futur chevalier Méloir avait pour mission de garder le pauvre Aubry, qui était prisonnier d'Etat.

— Mon cousin, disait-il, nous voilà en partie. Elle t'aime, mais elle me craint. Je ne changerais pas mes dés contre les tiens.

IV

VEILLÉE DE LA SAINT-JEAN

Le manoir de Saint-Jean-des-Grèves était situé entre le bourg de Saint-Georges, sur le Couesnon, et le bourg de Cherruex.

Sous le manoir, comme c'était la coutume, quelques maisons se groupaient.

Le manoir occupait le faite d'un petit mamelon. Un taillis de chênes le séparait du village.

Le Bief-neuf coulait derrière le manoir.

On nomme *biefs* les ruisseaux marneux à berges escarpées, au cours manquant de pente, qui dorment tristement dans l'étendue du Marais.

La principale maison du village appartenait à Simon Le Priol, laboureur et fermier de Maurever.

C'était une bâtisse en marnes battues et sèches, que soutenaient des pans de bois croisés en X. La toiture de roseaux était haute et svelte, comme si elle eût essayé de relever le style épais de la maison.

(A suivre)

FEUILLETON DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

LA

FÉE DES GRÈVES

Par PAUL FÉVAL

Pour se rendre compte de l'effet foudroyant produit par cette scène, il faut quitter le milieu sceptique où nous vivons et secouer l'atmosphère de prose lourde qui nous entoure ; il faut se reporter au lieu et au temps. Le quinzième siècle croyait : la religion entraînait alors dans la vie de tous, et il n'était guère de cœur qui ne se serrât au seul mot de miracle.

Cela se passait au Mont-Saint-Michel, le rocher lugubre, cerné par la mort.

Cela se passait dans la basilique en deuil, devant le cercueil de celui là même qui avait son frère assassin aux pieds de la justice suprême.

Autour du cénotaphe, flanqué de ses quatre rangées de cierges, cinquante moines s'alignaient, impassibles, montrant leurs rigides visages dans cette ombre étrange que fait la profonde cagoule.

L'autel seul rayonnait sur le fond mat des draperies noires.

Et dans la nuit de la nef, parmi la cohue confuse des colonnes, sous les ogives enchevêtrées à l'infini leurs nervures, éclairées vaguement par quelques rayons rou-

geâtres échappés aux vitraux, l'acier des armures jetait ça et là ses autres reflets...

Il y eut deux ou trois secondes de silence morne, pendant lesquelles une terreur écrasante pesa sur l'assemblée.

Allait-on voir le spectre soulever ses funèbres voiles ?

Puis il se fit un grand mouvement. Les armures sonnèrent dans la nef ; les six chevaliers escaladèrent la balustrade ; et les moines quittant leurs stalles en désordre, s'élançèrent au milieu du chœur.

Cela, parce que le duc de Bretagne, après avoir chancelé comme s'il eût reçu un coup de masse sur le crâne, était tombé à la renverse sur le marbre.

On le releva.

Quand il rouvrit les yeux, Hue de Maurever avait disparu ; et tout ce que nous venons de raconter aurait pu passer pour un songe, sans le gantelet de buffle qui était toujours là, témoin irrécusable du terrible ajournement.

Par où le faux moine s'était-il enfui ?

Chacun se fit cette question, mais nul n'y sut répondre.

Le duc François, livide comme un cadavre, parcourut des yeux sa suite frémissante.

— Cet homme a menti, messieurs, dit-il, je le jure à la face de Saint-Michel !

Une voix tomba de la voûte et répondit :

— C'est toi qui mens, mon seigneur, je le jure à la face de Dieu !

On vit un objet sombre qui se mouvait dans la galerie conduisant à l'escalier du clocher.

Le sang monta aux yeux de François qui se redressa.

— Cent écus d'or à qui me l'amènera ! s'écria-t-il.

France, dans ce siècle, nous trouvons quatre princes qui, tous quatre, sont morts de mort violente, et, tous, avant quarante-cinq ans.

Ce sont :

Le duc de Reichstadt, mort à Schönbrunn, le 22 juillet 1832, empoisonné.

Le duc de Berry, assassiné par Louvel le 13 février 1830.

Le duc d'Orléans, mort le 13 juillet 1842, dans un accident de voiture.

Enfin le Prince Impérial, tué dans le Zou-louland, le 1^{er} juin 1879.

M. Grévy a reçu, à l'occasion du grand 44, une lettre charmante d'un ouvrier boulanger :

« A monsieur le président de la République.

« Monsieur le président,

« C'est avec bonheur que j'ai l'honneur de vous offrir le jour de la Fête nationale, par la voie du journal de V... (localité où je travaille actuellement de ma profession) une des plus belles fleurs de mon âme, c'est-à-dire l'expression vraie d'un profond sentiment de patriotisme déguisé sous une fleur d'amour.

« Vous serez à même de juger, monsieur le Président, du bien que je rêve pour le monde, pour la France, pour la République et pour ces vaillants travailleurs, les ouvriers boulangers de Paris.

« Puisse ma démarche vous être agréable.

« Vive la France! Vive la République! Vive le souverain : le Peuple.

« Vive le président de la République,

« Signé : CLAUDE L...

« Ouvrier boulanger. »

Suit une poésie fort éleyée : *Gardons nos baisers pour nos colombes*, dédiée à Mlle Rose, porte-bonheur, fleur de patriotisme et d'amour.

S'il faut en croire la *Epoca*, de Madrid, ce n'est pas avec les mains que le pain se pétrit en Espagne :

« Dieu, dit-elle, a condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son front, *in sudore vultus sui*, mais il ne l'a pas condamné à le manger à la sueur des pieds des garçons boulangers. C'est pourtant ce qui se passe à Madrid.

Il y a là un abus sur lequel nous appelons la vigilance de notre alcade. »

La marraine à son filleul :

— Eh bien! mon petit Paul, travailles-tu bien?

Le petit Paul, d'un air modeste :

— Je commence à écrire.

La marraine, avec admiration :

— A écrire?

— Oui, ajoute le papa, sur les meubles, avec un clou!

Dernier écho de la fête.

On demandait à un provincial ce qu'il avait remarqué de plus curieux à Paris le 14 juillet.

— Ma foi, répondit celui-ci, ce qui m'a le plus étonné, c'est le nombre des parapluies. Jamais je n'en avais vu autant!

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nouvelles des récoltes — La récolte des céréales est presque terminée dans le midi ; elle est commencée partout dans le centre, les seigles se coupent.

Les renseignements qui parviennent sur le résultat de la récolte sont très variés et offrent entre eux de nombreux contrastes, à cause de la diversité des climats et des circonstances atmosphériques qui ont favorisé la végétation ou lui ont fait obstacle. Mais on éprouve une réelle satisfaction à reconnaître que la récolte dans son ensemble, sera bonne, au double point de vue de la qualité et de la quantité.

Ça et là, les récoltes sont versées, notamment en Beauce et sur les rives de la Loire ; autre part, l'excès d'humidité a donné trop de développement aux herbes parasites, qui ont nui aux céréales ; mais, encore une fois, ce sera pour la France une année d'abondance. Dans le midi, les rendements sont moindres que l'an dernier, mais on avait eu une récolte extrêmement bonne, de telle sorte qu'on ne peut rien dire encore sur le produit définitif. De fortes chaleurs ont eu lieu et ont donné à la végétation une grande activité qui peut réparer, au moins en partie, le retard que présentent tous les champs.

Des pluies assez fortes tombent dans certaines régions. Si l'humidité devenait excessive, il y aurait à redouter la propagation des champignons parasitaires ; l'oïdium se développerait dans les vignes, et la maladie des pommes de terre prendrait de l'extension. Sur le premier point, on a, dans l'emploi du souffre en poudre ou en fleur, un moyen certain d'arrêter le mal. Pour les pommes de terre, on a moins de ressources ; il faut surveiller les plantations et, à la moindre apparition du *botrytis* ou *peronospora infestans*, couper les fanes sur les points atteints et les détruire ; c'est encore le procédé qui paraît présenter le plus de chances de quelquel succès ; les tubercules en terre continuent à croître, mais dans une faible proportion, et la récolte s'en trouve notamment diminuée. Dans les terrains bien assainis, la maladie ne paraît pas d'ailleurs se développer jusqu'à présent avec intensité.

Travaux militaires. — M. le ministre de la guerre a décidé que des travailleurs militaires seraient mis, en 1883 à la disposition des cultivateurs pour les travaux des champs.

Des mesures ont été prises pour satisfaire à toutes les demandes qui ont été présentées à ce sujet, mais de nouvelles instructions ministérielles prescrivent qu'aucun travailleur militaire ne doit être absent de son corps au moment des manœuvres, soit à partir du 17 juillet, jusqu'au 15 août 1883.

Il ne sera dès lors donné aucune suite aux demandes de travailleurs militaires pendant la période ci-dessus mentionnée.

Caisse d'épargne de Roanne. — C'est une rechûte que nous avons à constater pour le mouvement du 13 au 17 juillet. Pendant cette période, les remboursements ont dépassé les versements de 11,126 fr. 29. Les joies du 14 juillet semblent n'être pas très-compatibles avec les idées d'épargne. Les contribuables en savaient déjà quelque chose, la Caisse d'épargne de Roanne peut le constater à son tour.

Voici les chiffres exacts :

Versements reçus de 71 déposants, dont 20 nouveaux, f. 48,309 27.

Remboursements à 56 déposants, dont 13 ont été soldés, f. 29,435 56.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Déchelette-Deveaux, décédée ce soir, samedi, 21 juillet, à trois heures, au château d'Aremont, près de Montagny, à 83 ans.

Mme Déchelette-Deveaux était la mère de M. Louis Déchelette-Muron, de Mme Agron, de Mme Virginie Déchelette, qui a si généreusement recueilli chez elle toutes les Sœurs des Salles d'asile de Roanne, chassées par les seigneurs de l'opportunisme, de M. Déchelette, de Clermont, et de M. l'abbé Déchelette, directeur des Etudes à l'Institut des Chartreux.

Nous adressons à toute sa famille l'expression de tous nos sentiments de condoléance.

Fête des employés épiciers et droguistes. — Aujourd'hui, pour la deuxième fois à Roanne, la corporation des employés d'Épicerie et Droguerie de Roanne et du Coteau, célèbre sa fête.

Ce matin, les sociétaires, précédés d'une musique et de trois voitures décorées avec beaucoup de goût, ont fait les visites traditionnelles.

Ce soir, dans la salle de Venise, grand bal, pour lequel de très nombreuses invitations ont été lancées.

Commencement d'incendie. — Cette nuit, vers une heure du matin, un commencement d'incendie attribué à une fuite de gaz s'est déclaré dans le magasin de M. Ojardias fleuriste, rue du Collège.

Le personnel de la maison a réussi sans le secours des pompiers, à conjurer ce sinistre, au cours duquel une certaine quantité de rubans et de fleurs ont été, paraît-il, détériorés par l'eau employée à l'éteindre.

Perreux. — *Vol au Coteau.* — A l'audience du 20 juin dernier, le tribunal correctionnel de Roanne rendait un jugement d'acquiescement en faveur du jeune Claude Sapaïly, employé chez M. Hartmann, brasseur au Coteau, et prévenu de vol à l'égard de celui-ci.

Ce jeune homme resté au service de M. Hartmann, qui avait cru à la sincérité de son repentir, vient encore de le voler.

Procès-verbal a été dressé et il est probable que cette fois, le tribunal, au lieu de le renvoyer à sa famille, l'enverra réfléchir dans une maison de correction pendant un certain nombre d'années.

Incident de chemin de fer. — Hier soir, le train omnibus de St-Etienne, partant de Roanne à 7 heures et quart a éprouvé au Coteau un retard d'une heure, par suite de la rupture d'un tube à la chaudière de la locomotive.

St-Jest-en-Chevalot. — On nous adresse de ce chef-lieu de canton, avec prière de l'insérer, la communication suivante :

« Prenez garde pères de familles de Saint-Jest-en-Chevalot ! Il se prépare chez vous et contre vous une combinaison dont l'idée première vient sans doute du bouillant et bredouillant député qu'on trouve en tête de tout ce qui se fait contre Dieu et l'Éducation religieuse.

« Vous avez une excellente école de Frères dont l'établissement est dû au zèle de l'abbé Valendru, un de vos pasteurs les plus éminents. Les études y sont bonnes, l'éducation excellente. Les congréganistes qui le dirigent méritent le respect et se sont attiré la sympathie de toute la population. Les élèves qu'ils présentent pour l'obtention du certificat d'études sont généralement admis ; vous en avez eu cette année un éclatant exemple.

« Comment se débarrasser d'eux ? Personne n'y consentirait si on en faisait ouvertement la proposition. Le maire lui-même, qui, à St-Etienne, vote tout ce que lui imposent les radicaux ses maîtres, va à la messe à St-Just, orne les reposoirs, et est, de ceux qui tout en craignant peut-être plus le diable qu'ils n'aiment le bon Dieu, voudraient chez eux du moins, n'effaroucher personne, et ne pas rompre ouvertement avec ce qu'ils ont jusqu'ici fait profession de respecter et de

croire.

« C'est donc aux moyens détournés qu'il fallait recourir et voici ce qui a été imaginé, non pas pour chasser les frères (on n'oserait pas), mais pour les contraindre à se retirer d'eux-mêmes.

« Une école primaire supérieure laïque sera fondée à St-Just. Sera-t-elle fréquentée ? Peu importe, pourvu qu'elle s'ouvre ! Son emplacement est même désigné entre la curé et la maison qu'occupent les frères.

« Si le besoin d'une école supérieure se faisait sentir, il était simple et peu coûteux d'en confier la direction aux congréganistes que l'on connaît et qui ont su mériter la confiance générale. Mais ce n'est pas ce que l'on veut ! Il faut des maîtres laïques, il ne faut plus d'enseignement religieux.

« L'administration saura susciter aux frères les mille difficultés qu'on peut toujours créer à ceux qu'on n'aime pas et on les amènera ainsi à se démettre d'eux-mêmes. Le maire les embrassera s'il le faut, le jour de leur départ, et, plus vite qu'on ne le pense, l'école laïque, l'école athée aura remplacé à St-Just, l'école tenue par ces dignes frères qui depuis de longues années ont donné un enseignement dont personne ne s'est plaint, mais dont le tort impardonnable est d'être un enseignement chrétien.

« Ce n'est pas là où est l'urgence, M. le Maire ! Ce qu'il y a de véritablement pressé, c'est la réparation de la maison d'école actuelle. Aujourd'hui que l'on prodigue l'argent des contribuables en constructions scolaires, il est vraiment honteux pour une commune aussi importante que celle de St-Just d'avoir des bâtiments scolaires aussi mal aérés et aussi peu spacieux. Que sert-il donc d'avoir un maire conseiller général, si, dans cette sarabande des millions on ne peut attraper sa petite part ?

« Vous êtes avertis, pères de famille ! agissez, c'est votre devoir, c'est votre intérêt en même temps ; faites donner la minorité de votre conseil municipal, minorité qui serait demain la majorité si les hommes considérables qui en font partie, se décidaient enfin à la sortie de la coulisse, disaient haut et ferme ce qu'ils pensent et faisaient comprendre à leurs collègues que le Conseil d'une grande commune ne saurait être comme un troupeau que le berger, sur un ordre venu du dehors, mène, où il refuserait d'aller si on lui montrait où l'on prétend le conduire.

« Ouvrez donc les yeux, MM. les conservateurs ! rappelez-vous que le succès de votre adversaire n'est dû qu'à votre mal-joué. Vous pouvez encore reprendre les avantages perdus, et gagner la partie, mais il faut vouloir et oser dire ce que vous voulez ! »

Pétition contre les Vins de raisins secs. — Un certain nombre de viticulteurs, de négociants en vins et de consommateurs ont pris l'initiative de la pétition suivante à M. le ministre de l'agriculture :

« Monsieur le ministre,

« Les soussignés : viticulteurs, négociants en vins, consommateurs, ont l'honneur d'exposer à M. le ministre de l'agriculture :

« Que la viticulture française, si gravement menacée par les progrès incessants du phylloxera, et, déjà sérieusement atteinte par les traités de commerce avec l'Espagne et l'Italie, se trouve en présence d'une concurrence déloyale que lui font les vins de raisins secs, les dédoublements de certains liquides qui nous viennent de l'étranger sous le nom de vin :

« Qu'il est impossible au commerce honnête de soutenir la lutte, en vendant scrupuleusement les produits naturels de la vigne ;

« Que le consommateur est trompé dans un grand nombre de cas sur la qualité de la marchandise vendue et qu'il n'a aucun moyen pratique de s'en assurer ;

« En présence de ces faits indéniables et de tant d'autres qu'il serait trop long de signaler, les soussignés supplient M. le ministre de l'agriculture d'user de tous ses pouvoirs pour apporter un remède efficace à cette situation si déplorable.

« Ils proposent le moyen suivant qui donnerait immédiatement satisfaction à tous les intérêts :

« Les vins naturels devraient avoir un régime complètement séparé de tous les autres vins de fabrication ; il serait délivré à l'expédition une pièce de régie qui indiquerait la vraie nature du vin, et l'acheteur aurait une garantie qu'il n'a pas actuellement, les vins naturels étant confondus dans le même compte avec les vins de fabrication et les dédoublements.

« Les vins étrangers entrant en France devraient être sérieusement examinés en douane ; ils seraient classés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent par leur nature et les pièces de régie feraient le reste.

« Les soussignés prient M. le ministre de l'agriculture d'examiner attentivement leur proposition et ils la recommandent tout particulièrement à sa sollicitude pour la soumettre aux Chambres dans le plus bref délai. »

Dépêches de la journée

La réforme judiciaire

La discussion de la loi contre la magistrature finira au Sénat vers jeudi ; vendredi, le projet reviendra à la Chambre où M. Martin-Feuillée veut un vote immédiat, afin d'avoir toutes les vacances pour bouleverser la magistrature à son aise.

Conseil des Ministres.

Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Grévy.

M. Challemel-Lacour a fait connaître dans quel sens il reprendrait aujourd'hui à l'interpellation de M. de Broglie sur les affaires du Tonkin et la déclaration de guerre à l'Annam.

M. Raynal a dit que la discussion générale sur les conventions avec les Compagnies se ferait probablement close ce soir ou lundi. Il compte que la discussion prendra quatre ou cinq séances ; la session pourrait donc, à son avis, être close samedi.

Elections départementales

L'Officiel contient un décret fixant au 12 août les élections aux Conseils généraux et d'arrondissement.

Mouvement administratif

Au ministère de l'intérieur, on prépare un petit mouvement pour combler diverses vacances dans les préfectures et sous-préfectures.

Affaires du Tonkin

M. Challemel-Lacour a lu ce matin, en conseil des Ministres, le rapport officiel sur l'affaire d'Hanoi et la mort du commandant Rivière ; on dit que ce rapport ne contient rien qui ne soit déjà connu.

Affaires de Madagascar

Le gouvernement anglais a décidé d'envoyer à Zanzibar le transport l'*Himalaya* avec des détachements de troupes destinées à renforcer les équipages de la *Dryad* et du *Dragon*, actuellement à Tamatave.

L'*Himalaya* serait mis à la disposition de l'amiral commandant la station anglaise des Indes.

Agitation anarchiste.

A Roubaix, à la suite de l'affichage de placards excitant le peuple contre la bourgeoisie, des groupes d'ouvriers se sont formés hier soir ; ils ont été promptement dispersés par la police et la troupe.

Le choléra en Egypte.

Hier, au Caire, il n'y a pas eu moins de 242 décès cholériques. La population de Boulac a évacué la ville.

La décroissance du fléau continue à Damiette et à Mansourah que les habitants ont déserté.

Clôture de la session parlementaire

On croit généralement que la session pourra se terminer samedi de la semaine prochaine.

SÉNAT

Séance du samedi, 21 juillet

M. LE DUC DE BROGLIE adresse à M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères une question sur nos relations avec l'empire d'Annam. Le ministre a dit à la Chambre des Députés que nous étions en guerre avec l'empereur Tu-Duc. Pourtant la loi constitutionnelle défend de déclarer la guerre sans l'assentiment du Parlement, qui n'a pas été consulté.

M. CHALLEMEL-LACOUR a tenu sa déclaration et retire la parole prononcée par lui au Palais-Bourbon. Il dit que la France n'est pas en état de guerre déclarée et qu'avant d'en arriver là, le gouvernement demandera aux Chambres l'autorisation d'agir.

Mais si la guerre n'existe pas avec l'empire d'Annam, on peut l'avoir avec ceux qui se sont faits ses inspirateurs.

Cette dernière déclaration de M. Challemel-Lacour est très commentée ; elle vise la Chine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi, 21 juillet

M. Brisson, qui préside, annonce la mort de M. Daron, député de Saône-et-Loire.

La suite de la discussion sur les conventions appelle M. Pelletan à la tribune.

La santé du Comte de Chambord

Paris, 21 juillet, 3 heures 45 soir.

M. de Dreux-Brézé a reçu la dépêche suivante :

« 21 juillet, 7 heures 30 du matin

« M. le comte de Chambord a passé une nuit tranquille. Il y a aucune aggravation « des symptômes dyspeptiques.

« de Blacas »

Etat civil de la ville de Roanne.

Du 21 juillet 1883.

MARIAGES (1)

Vernay, Benoit, 20 ans, tailleur-d'habits, et Redon, Jeanne-Louise, 16 ans, mo lista.

NAISSANCES (2)

Maison, Pierre, fils de Charles, et de Talon Marie, tisseurs.

Chavanon, Marie-Baptistine, fille d'Antoine, journalier et de Blondel, Catherine, moulineuse.

VIN DE QUINQUINA DU CODÈX

(préparation supérieure)

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6.

ALBERTIN, pharmacien de 1^{re} classe.

FAITS DIVERS

Un nouveau truc de voleur. — Depuis quelquel temps, un escroc se présentait chez les commerçants, et, après avoir fait une acquisition sans importance, demandait à la caisse si on n'avait pas, par hasard, quelques piè-

ces d'or ou d'argent au millésime de 1853.
Le commerçant, sans défiance, versait la sébille contenant l'argent sur la table et cherchait. Sous prétexte de l'aider, l'esercer s'approchait, touchait du bout du doigt et, avec une adresse incroyable, enlevait quelques pièces de monnaie.

Il allait exécuter son tour chez un marchand de vin, mais celui-ci, auquel ce genre de vol avait été signalé, eut l'air de consentir et chercha, sans sortir l'argent du tiroir, les pièces de 1853.

Pendant ce temps le garçon était allé chercher les gardiens de la paix, qui ont arrêté le voleur.

Une nouvelle mitrailleuse. — On a expérimenté en ce moment une nouvelle mitrailleuse à cinq canons, calibre de fusil, et un canon à tir rapide, lançant des obus de 37 millimètres.

Ces nouveaux systèmes surpassent tout ce que l'on a pu inventer jusqu'à présent. La rapidité du tir de la mitrailleuse est de 600 coups par minute.

Quant au canon, la rapidité de son tir est de 15 coups en 40 secondes, avec pointage.

M. le vice-amiral Krantz, le contre-amiral Aube et plusieurs autres officiers, ont reconnu que ces nouveaux engins étaient supérieurs, au sujet de la solidité et de l'exactitude du tir, à tous les autres systèmes connus.

Encore un crime en chemin de fer. — Une tentative d'assassinat a eu lieu dans le train omnibus qui arrive à Chagny à dix heures et demie du matin, venant de Paris.

Un jeune homme paraissant âgé de vingt-cinq ans, qui occupait un compartiment de 1^{re} classe, a été assailli pendant son sommeil et complètement dévalisé. Ce malheureux qui portait de graves blessures à la poitrine, a été dans l'impossibilité de parler et de faire connaître ses agresseurs.

D'après l'état du wagon, il semble ressortir qu'il a dû se défendre énergiquement et que ce n'est que sous le nombre qu'il a succombé. Sa situation est considérée comme désespérée.

L'enquête aussitôt ouverte par la justice n'a encore rien fait découvrir.

Un suicide à la Roquette. — Un individu, condamné à plusieurs années de détention, était détenu à la prison de la Roquette en attendant le départ d'un convoi pour un établissement pénitentiaire. Cet homme, nommé Huguet, inculpé de faux, avait comparu aux assises il y a un mois environ, et en attendant le prononcé du jugement il avait tenté de se tuer en se jetant la tête en avant, du banc des accusés sur les dalles de la salle d'audience.

Ayant échappé à la mort, il avait été incarcéré à Mazas.

Il y a deux jours, il se munit d'une corde assez forte, l'accrocha à un barreau de la fenêtre de sa cellule, fit un nœud coulant qu'il se passa autour du cou, monta sur son escabeau et se lança dans le vide.

Dans les convulsions de l'agonie, le malheureux se trémoussait au bout de sa corde, jetant des coups de pied à droite et à gauche, si bien que les détenus occupant les cellules voisines, surpris de tant de bruit, appelèrent un gardien. Celui-ci pénétra dans le cabanon de Huguet, se hâta de couper la corde et fit donner des soins au pendu.

Ce malheureux est au désespoir d'avoir été sauvé, et on a été obligé de l'entourer d'une surveillance spéciale pour éviter qu'il n'essayât une troisième fois de se donner la mort.

Les assassins du comte Majlath. — Le procureur royal de Buda-Pesth vient enfin de déposer son acte d'accusation dans l'affaire de l'assassinat de Georges Majlath, en instruction depuis plusieurs mois.

Il y a quatre accusés qui sont tous aux mains de la justice; ce sont: le valet de chambre de la victime; le trop fameux Spang, et deux complices subalternes. Tous qua-

tre ont fait des aveux.

Le valet de chambre est considéré comme l'instigateur, et accusé principal; les trois autres comme simples complices, ayant plus ou moins prêté leur concours.

L'affaire est aujourd'hui complètement instruite, et sera jugée sous peu de jours.

Un voleur volé. — Au mois de février dernier, une importante maison de banque de Paris était victime d'un vol de près de 800,000 francs environ, représentés par des titres de Rente 5 0/0, que s'approprièrent un contrôleur, M. Ripoteau, lequel disparaissait en même temps que les titres et que l'on croyait réfugié en Amérique. Avant son départ, légèrement précipité, le sieur Ripoteau confiait à un employé de la Compagnie des Messageries parisiennes à Paris, les titres susdits, avec mission de s'en défaire avant-agement; Natanson, c'est le nom de l'employé, trouva quelque difficulté dans le placement de ces titres à Paris et vint à Londres, où il s'entendit avec deux collègues attachés à la succursale de Londres, MM. Daudin et Chabirand, qui procédèrent avec une grande intelligence à la négociation de ces valeurs. En l'absence du directeur de la Compagnie des Messageries parisiennes à Londres, M. Cuelrain, ses employés allèrent chez le changeur Burt et Cie, de Cornhill, et lui cédèrent ces titres de Rente.

Les employés, dit-on, prétendirent qu'ils agissaient pour le compte de leur patron et, malgré l'importance de la transaction, M. Burt ne songea pas à prendre le plus petit renseignement directement auprès de M. Guerlain. Les titres volés et vendus revinrent à Paris, où l'on acquit de suite la certitude qu'ils avaient été négociés par M. Burt, qui déclara en avoir payé le montant en banknotes.

Ces gros paiements ne se font d'ordinaire qu'en chèques, ce qui permet de retrouver plus facilement l'endosseur; néanmoins au moyen des numéros des banknotes conservés par M. Burt, il devint possible de suivre le cours en banknotes jusqu'à la Banque d'Angleterre, où elles furent reconnues portant le timbre de la Compagnie des Messageries parisiennes. M. Guerlain fut arrêté en compagnie de son employé Daudin; prudent, Chabirand s'était esquivé.

L'extradition de M. Guerlain et celle de Daudin, demandée par le gouvernement français, allait être accordée, lorsque sur les indications de M. Guerlain qui protestait de son innocence, on arrêtait Natanson en Allemagne, et Chabirand en Suisse. Le juge de Bow-street, Sir James Ingham, mit alors en liberté sous caution M. Guerlain qui, muni d'un sauf-conduit de M. le juge d'instruction Guillot, se rendit à Paris, où il prouva qu'il n'était pas à Londres lors de la cession à M. Burt, et que ses employés avaient abusé de son nom. Le trio Daudin, Chabirand et Natanson seront rendus à la France et y seront jugés conformément. Cette petite erreur judiciaire coûte à M. Guerlain 21 jours de prison et 10,000 fr. dépensés en frais d'avocats, de sollicitants. Sur les 800,000 francs soustraits, la maison de banque en a recouvré à peu près 5 ou 600,000 francs.

Malgré les plus actives recherches, on n'avait pu retrouver les traces du sieur Ripoteau, lorsque avant-hier des gardes du bois de Vincennes, trouvèrent dans un taillis le cadavre d'un individu, vêtu assez misérablement; il fut transporté à la Morgue. Des papiers trouvés sur lui permirent d'établir son identité; c'était l'auteur du vol des 800,000 francs.

On n'a retrouvé sur lui qu'une somme minime d'une dizaine de francs. Il paraîtrait que les complices de Ripoteau s'étaient approprié la totalité des sommes volées.

Histoire américaine. — Les journaux américains racontent une singulière histoire où l'on ne sait pas trop qu'admirer le plus: la naïveté de la victime ou la canaillerie des chenapans qui l'ont dévalisée.

M. Elmer Snyder, riche fermier de Glen City, Pensylvanie, a eu, il y a une quinzaine de jours, l'agréable surprise de recevoir la visite d'un jeune homme qui lui a annoncé être son fils unique, lequel s'était enfui de la maison paternelle depuis plus de quinze ans. L'enfant prodigue a exprimé le plus touchant repentir de sa conduite passée et a promis d'être à l'avenir le modèle des fils. Le riche fermier, pleurant de joie, a tué le veau gras.

Cependant le mercredi, 20 juin, arrivait une jeune étrangère soi-disant de Philadelphie, à Glen City et s'installait dans la meilleure auberge du village. Le lendemain elle rencontra par hasard dans la rue le fils Snyder qui reconnut en elle la femme d'un de ses amis, et, depuis cet instant, les deux jeunes gens restèrent presque toujours ensemble.

Or, vendredi, entre onze heures et minuit, M. Elmer Snyder fut brusquement tiré de son sommeil par quelqu'un qui lui enfonçait un bâillon dans la bouche; avant qu'il pût se reconnaître il était baillonné et attaché de façon à ne pouvoir ni émettre un cri ni faire un mouvement.

Aussitôt après, les personnes qui venaient de le mettre en cet état ont allumé une lampe et il a eu la stupeur de reconnaître en elles son prétendu fils et la jeune dame étrangère.

Ils ont pris dans ses poches la clé de son coffre-fort, ont ouvert ce meuble, y ont choisi les valeurs à leur convenance et les ont placées dans une petite valise.

L'opération terminée, le jeune drôle a dit au vieillard: « Adieu, papa. Je présenterais vos respects à votre fils dès que je serai de retour à Chicago. Il sera heureux d'avoir de vos nouvelles ». Et les deux voleurs sont partis, enfermant le fermier dans sa chambre.

L'histoire n'a été sue que le lendemain. M. Snyder n'ayant donné aucun signe de vie, ses domestiques se sont décidés à enfoncer la porte de la chambre et l'ont trouvé étendu dans son lit, bâillonné, les pieds et les mains attachés, et évanoui. Il a été délivré promptement de ses liens et il a reçu les soins que réclamait son état. En recouvrant ses sens et la parole, il a raconté ce qui précède. La somme enlevée de son coffre-fort s'élève à 8,500 dollars.

Les détectives ont découverts, aux signalements qui leur ont été donnés, que le prétendu-fils de Snyder est un des plus adroits *confidence men* de Chicago, connu sous les noms de Fly Bill, Harry Rutledge, John Peters et autres. Sa compagnie était une dangereuse coquille de la même ville, que la police cherche depuis longtemps sans pouvoir la trouver.

Un nouvel animal domestique. — Il s'agit d'un animal de l'Amérique du Sud appelé *Cabiai*. La domestication de cet animal serait, paraît-il, une excellente acquisition pour les fermes et maisons de campagne où, sans demander plus de soins que les lapins, il pourrait fournir autant de chair qu'un mouton, sans être sujet à autant de maladies, et sans être aussi délicat pour la nourriture.

Le cabiai, qu'on rencontre en bandes le long des rivières de l'Amérique du Sud, est le plus grand des rongeurs, puisqu'il atteint la taille du porc commun lorsqu'il a acquis tout son développement. La forme rappelle celle du cochon de race, sa peau est rose, couverte de poils rudes brun cannelle. Bien que ses pieds ne soient point palmés, il nage passablement en ne tenant que son museau au-dessus de l'eau. Contrairement à l'opinion acérée, le cabiai n'est pas un animal aquatique, et si on ne le voit que le long des cours d'eau, c'est uniquement parce qu'il ne peut se défendre contre ses nombreux ennemis qu'en se jetant à l'eau.

Le cabiai ne craint pas le froid, puisqu'on le trouve au sud de Buenos Ayres, dans les parages où il gèle souvent à 5 ou 6 degrés au-dessus de 0; cependant, alors, il se réfugie dans les fourrés les plus touffus, dont il

ne sort que quand le soleil vient un peu réchauffer l'atmosphère. Durant les fortes chaleurs de l'été, il passe le gros du jour dans l'eau entre les roseaux. En captivité, on le tient dans une écurie sèche; il aime l'eau propre et une litière tendre. Il mange remarquablement peu pour sa taille.

LEÇONS D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS
Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO
Méthode du Conservatoire de Vienne
S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

EN VENTE A LA
LIBRAIRIE DÉCHAUME
TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

Demandez chez tous les libraires
PIERRE RAMBAUD
ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.
par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX: 2 fr.

LIBRAIRIE BRUN
NOUVEAUTÉS

LIBRAIRIE RAYNAL
10, rue du Collège, 10,
On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

CRÉDIT LYONNAIS
FONDÉ EN 1863
Capital: 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment:

5%	aux Bons à échéances, à 2 ans
4%	id id id id 18 mois
3%	id id id id 1 an
2 1/2%	id id id id 6 mois
2%	id id id id 3 mois
2%	id id id id à vue.

ASSURANCES:
Le Monde: Vie, Incendie, Accidents.
Caisse Paternelle: Vie, Accidents.

Etude de M^e HENRY JACQUES, avoué, à Roanne, rue des Bourrasières, 3.

VENTE
par licitation judiciaire
EN NEUF LOTS SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE
D'IMMEUBLES
SIS A RENAISSON
composés de vignes, terres et prés avec maison de vigneron
Le tout dépendant des successions VIGNAND.

Adjudication au mardi 7 août 1893, à onze heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

1^{er} LOT.
Une parcelle de vigne à la Prairie d'une superficie de quinze ares quatre-vingt-quatre centiares.
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

2^{me} LOT.
Une parcelle de vigne à la Prairie, de la contenance de trois ares treize centiares
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

3^{me} LOT.
Un pré à la Goutte-des-Cassins de la superficie de vingt-trois ares sept centiares
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

4^{me} LOT.
Une parcelle de vigne au même lieu que le précédent, d'une contenance de neuf ares dix-huit centiares.
Sur la mise à prix de trois cents fr. ci. 300

5^{me} LOT.
Une parcelle de vigne au lieu de Bel-Air, d'une superficie de douze ares vingt-sept centiares.
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

6^e LOT.
Un tènement de vigne avec maison de vigneron aux Alloues, d'une superficie, en vigne ou jardin, de seize ares soixante-trois centiares, et pour la maison, cour et aisances de deux ares soixante deux centiares.
Sur la mise à prix de deux mille fr., ci. 2000

7^e LOT.
Une vigne sise aux Alloues d'une superficie de vingt-neuf ares soixante cinq centiares.
Sur la mise à prix de quinze cents fr., ci. 1500

8^e LOT.
Une vigne en partie arrachée sise aux Abenevis, de la contenance de quarante-neuf ares
Sur la mise à prix de deux mille fr., ci. 2000 fr.

Etude de M^e HENRY JACQUES, avoué, à Roanne, rue des Bourrasières, 3.

VENTE
par licitation judiciaire
EN NEUF LOTS SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE
D'IMMEUBLES
SIS A RENAISSON
composés de vignes, terres et prés avec maison de vigneron
Le tout dépendant des successions VIGNAND.

Adjudication au mardi 7 août 1893, à onze heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

1^{er} LOT.
Une parcelle de vigne à la Prairie d'une superficie de quinze ares quatre-vingt-quatre centiares.
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

2^{me} LOT.
Une parcelle de vigne à la Prairie, de la contenance de trois ares treize centiares
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

3^{me} LOT.
Un pré à la Goutte-des-Cassins de la superficie de vingt-trois ares sept centiares
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

4^{me} LOT.
Une parcelle de vigne au même lieu que le précédent, d'une contenance de neuf ares dix-huit centiares.
Sur la mise à prix de trois cents fr. ci. 300

5^{me} LOT.
Une parcelle de vigne au lieu de Bel-Air, d'une superficie de douze ares vingt-sept centiares.
Sur la mise à prix de cinq cents fr. ci. 500

6^e LOT.
Un tènement de vigne avec maison de vigneron aux Alloues, d'une superficie, en vigne ou jardin, de seize ares soixante-trois centiares, et pour la maison, cour et aisances de deux ares soixante deux centiares.
Sur la mise à prix de deux mille fr., ci. 2000

7^e LOT.
Une vigne sise aux Alloues d'une superficie de vingt-neuf ares soixante cinq centiares.
Sur la mise à prix de quinze cents fr., ci. 1500

8^e LOT.
Une vigne en partie arrachée sise aux Abenevis, de la contenance de quarante-neuf ares
Sur la mise à prix de deux mille fr., ci. 2000 fr.

Etude de M^e HELLE, notaire.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
EN BLOC OU PAR LOTS
LE CLOS BARGE
à la Livatto
Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 15 mètres de large.
Superficie à vendre 26000 mètres carrés.
Facilité de paiement. Jouissance de suite.
S'adresser à M^e HELLE, notaire.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT
TOUT RÉPARÉ, A NEUF
De 7 Pièces au 3^e étage
Maison Vagon, rue de Caillère, n^o 1
Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

MONTAIGUT-CHARDONNET
Marchand-tailleur, rue Ste-Elizabeth, 66, à Roanne
Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.
Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

Etude de M^e HELLE, notaire.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
EN BLOC OU PAR LOTS
LE CLOS BARGE
à la Livatto
Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 15 mètres de large.
Superficie à vendre 26000 mètres carrés.
Facilité de paiement. Jouissance de suite.
S'adresser à M^e HELLE, notaire.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES
DEMANDEZ:
LIMONADE GAZEUSE
DE
S^T - ALBAN
Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

M^{me} FRANCIA
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle est de retour, depuis quelques jours.
On trouvera toujours chez elle la pommade AMERICAINE contre la chute des cheveux et les maladies de la peau de tous genres.

CAFROSSIERIE
FORGE, CHARBONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELERIE, HARNAIS ET TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.
L. CHOUDARD
Rue Nationale, 26, à ROANNE.
Ateliers de construction, rue du Rivage.
Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.